

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

---

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 1, après le mot :

« successions »

insérer le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.